

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-dixième session  
Session virtuelle, 25 août 2020

Point 18.1 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN  
D'ACTION MONDIAUX SUR LE VIEILLISSEMENT ET LA SANTÉ 2016-2030**

**Document d'information**

**SOMMAIRE**

	<b>Paragraphes</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	1-3
<b>PROGRÈS RÉALISÉS</b> .....	4-8
<b>PROCHAINES ÉTAPES</b> .....	9-11

## CONTEXTE

1. Le monde connaît une transition démographique marquée par un vieillissement rapide de la population mondiale. D'ici à 2050, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus aura plus que doublé, passant d'environ un milliard d'individus en 2019 à 2,1 milliards<sup>1</sup> de sujets à l'échelle mondiale. C'est en Afrique que la population des personnes âgées connaîtra son expansion la plus rapide, passant d'environ 32 millions de personnes âgées de 60 ans et plus en 2019 à 101 millions de personnes âgées de 60 ans et plus en 2050, ce qui aura de profondes répercussions sur le double plan sanitaire et social.<sup>1</sup>

2. En 2016, la soixante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a approuvé, par le document AFR/RC66/8,<sup>2</sup> le cadre régional de mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur le vieillissement et la santé<sup>3</sup> 2016-2020 (adoptée en vertu de la résolution WHA69.3 de l'Assemblée mondiale de la Santé). Le cadre de mise en œuvre au niveau régional visait à donner aux États Membres des orientations programmatiques et de politique générale pour accélérer l'atteinte des cibles de la Stratégie mondiale dans la Région.

3. Le présent rapport résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre régional sur le vieillissement et la santé et propose les prochaines étapes.

## PROGRÈS RÉALISÉS

4. **En ce qui concerne l'évaluation des besoins sanitaires et sociaux des personnes âgées**, un protocole et des outils d'évaluation pour une analyse de situation touchant à la santé et au bien-être des personnes âgées ont été mis au point et sont en cours d'adaptation dans l'optique de leur utilisation par les États Membres. En 2018 et 2019, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, l'Érythrée et le Nigéria ont procédé à des évaluations de référence devant servir de boussole à leurs plans stratégiques nationaux relatifs au vieillissement en bonne santé.

5. **S'agissant de l'élaboration de politiques nationales intégrées et de plans chiffrés pour améliorer le vieillissement en bonne santé**, l'on note que le nombre d'États Membres qui se sont dotés d'une politique et d'un plan stratégique multisectoriels sur le vieillissement en bonne santé et qui ont désigné un point focal pour leurs programmes de promotion du vieillissement en bonne santé est passé de 10 États Membres en 2017 à 23 États Membres<sup>4</sup> en 2019.

---

<sup>1</sup> Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population (2019). World Population Prospects 2019, données personnalisées acquises via le site Web <https://population.un.org/wpp/DataQuery/>. Consulté le 14 février 2020.

<sup>2</sup> Document AFR/RC66/8, intitulé « Action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie : projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé – cadre de mise en œuvre dans la Région africaine. » Publié dans : *Rapport final de la soixante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Addis Abeba (Éthiopie), 19-23 août 2016*. Brazzaville, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, 2016 (AFR/RC66/19), paragraphes 59 à 64.

<sup>3</sup> Résolution WHA69.3. Stratégie et Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020: vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé. Publié dans : *Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 23-29 mai 2016. Résolutions et décisions, annexes*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 ; pages 8-12 (WHA69/2016/REC/11 ; disponible à l'adresse [http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA69-REC1/A69\\_2016\\_REC1-en.pdf#page=1](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69-REC1/A69_2016_REC1-en.pdf#page=1). Consulté le 12 novembre 2019).

<sup>4</sup> Algérie, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Madagascar, Maurice, Niger, Nigéria, Mozambique, Rwanda, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

6. **Concernant l'adaptation des systèmes de santé sur les besoins des personnes âgées**, l'on relève que tous les États Membres, à l'exception des sept<sup>5</sup> prévus pour 2020, ont été orientés vers les lignes directrices de l'OMS sur les soins intégrés pour les personnes âgées (ICOPE), en s'appuyant à cet effet sur l'approche des soins de santé primaires. Les équipes de pays constituées d'agents de santé et de travailleurs sociaux ont suivi une formation portant d'une part sur les approches adéquates de collaboration au niveau communautaire en vue de la détection précoce et de la prise en charge des déficiences des capacités physiques et mentales des personnes âgées, et d'autre part sur la manière de prêter une assistance aux aidants familiaux.

7. **Pour ce qui concerne l'établissement de données factuelles et d'un partenariat pour soutenir la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030**, on note que les États Membres sont sensibilisés aux réorientations fondamentales et aux domaines d'action prioritaires pour favoriser un vieillissement en bonne santé et améliorer la vie des personnes âgées, de leurs familles et de leurs communautés au cours des dix années de collaboration concertée et soutenue entre 2020 et 2030, également appelée la *Décennie*. Les représentants des États Membres ont apporté leur contribution au projet de proposition de *Décennie* qui devrait être lancée le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, après son approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies.

8. S'il est vrai que la Région a réalisé des progrès, ceux-ci sont timides et des défis colossaux restent à relever pour faire face aux répercussions sanitaires et sociales inévitables et potentiellement préoccupantes du vieillissement rapide de la population. Parmi ces défis, on peut citer : le manque de programme national sur le vieillissement en bonne santé dans environ 50 % des États Membres ; et la faible capacité à répondre de façon intégrée aux besoins sanitaires et sociaux des personnes âgées au niveau communautaire, par l'entremise du système de soins de santé primaires, là où des pays disposent d'un programme national sur le vieillissement en bonne santé. Les autres défis à relever comprennent le manque de systèmes complets de soins au long cours pour les personnes âgées, la faible couverture des régimes de protection sociale pour les personnes âgées et l'insuffisance des données pour la planification.

## PROCHAINES ÉTAPES

9. Les États Membres devraient :

- a) prendre des mesures urgentes pour renforcer ou établir des programmes multisectoriels axés sur le vieillissement en bonne santé, au début de la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 ;
- b) former les agents de santé et travailleurs sociaux de première ligne pour qu'ils soient capables de dispenser des soins intégrés aux personnes âgées ;
- c) renforcer les soins de longue durée formels et informels au niveau communautaire ;
- d) développer les soins spécialisés en faveur des personnes âgées ;
- e) fournir une protection sociale et juridique efficace aux personnes du troisième âge et leur prêter une assistance lors des situations d'urgence ; et
- f) renforcer les systèmes nationaux de collecte de données pour la planification de programmes axés sur le vieillissement en bonne santé.

---

<sup>5</sup> Eswatini, Guinée, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Tchad et Togo.

10. L'OMS et les partenaires devraient :
  - a) fournir un appui technique aux États Membres pour élaborer leurs stratégies nationales pour le vieillissement en bonne santé ou pour aligner ces stratégies sur les mesures prioritaires définies pour le compte de la Décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030 ;
  - b) mobiliser des ressources additionnelles pour accompagner les États Membres dans la mise en œuvre et le développement des soins intégrés pour les personnes âgées en utilisant l'approche des soins de santé primaires.
  
11. Le Comité régional a pris note du présent rapport de situation et approuvé les prochaines étapes proposées.